



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 10/10/2022
Reçu en préfecture le 10/10/2022
Affiché le **11 OCT. 2022**
ID : 087-218717809-20220928-2022052A-DE

2022-052A

L'an **DEUX MILLE VINGT DEUX**
Le **28 septembre**

Nombre de Conseillers : le Conseil Municipal de la Commune de **SAINT-PRIEST-TAURION**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Claudette ROSSANDER, Maire
Date de la convocation du Conseil Municipal : 21 septembre 2022

en exercice -23- présents 18 votants 22

PRÉSENTS : Mme ROSSANDER, Maire ; M. CHARVILLAT, Mme BESSE, Mme FOUCAUD, M. CHEVALIER, Mme LE GUEN, Adjoint ; M. DUPIN, Mme PAGLIONE-BISMUTH, Mme LAURENT, Mme ROCHETEAU, M. PREUILH, M. FOURNIER, Mme DA SILVA, M. BERGERON, Mme LACOMBE, M. CHAUGNY, Mme DOUSSAINT, Mme DELOS.

ABSENTS : M. LAUSERIE, Adjoint, Mme LACOUR, M. HAU, M. FIKRI, M. BÉNARD

Pouvoirs : M. LAUSERIE donne pouvoir à Mme ROSSANDER, Mme LACOUR donne pouvoir à Mme FOUCAUD, M. HAU donne pouvoir à M. BERGERON, M. BÉNARD donne pouvoir à Mme DELOS.

Monsieur Frank PREUILH a été élu secrétaire de séance.

ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N°2022-052

ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES
ATELIER THÉÂTRE : PARTICIPATION FINANCIÈRE DES PARENTS

Madame le Maire informe l'assemblée qu'un atelier théâtre et danse est proposé aux enfants. C'est une activité qui se pratique les lundis et les mardis ; les enfants sont répartis selon l'âge en quatre groupes à raison d'une heure par groupe. L'animation est dispensée par Monsieur David DE BERNARDI et Madame Jessica MOTHEs. Le tarif horaire est de 50,00 par heure.

Madame le Maire rappelle que la participation des parents pour l'année scolaire 2021/2022 était de :

- 8 € par mois pour 1 enfant, pour une activité de 1 heure
- 12 € par mois pour 2 enfants et plus d'une même famille

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- DÉCIDE de fixer la participation financière des parents pour l'année scolaire 2022/2023 à :

- 10 € par mois pour 1 enfant, pour une activité de 1 heure
- 15 € par mois pour 2 enfants et plus d'une même famille

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour Copie conforme

Signé par : Claudette ROSSANDER
Date : 10/10/2022
Qualité : MAIRE

Le Maire,
Claudette ROSSANDER